

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 15/2024

DEPARTEMENT

Du syndicat de communes

23 (CREUSE)

Nombre de membres**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

1^{er} août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier août, à 14 heures 30, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain **BUJADOUX**, M. Jean-Pierre **BONNAUD**, Mme Michèle **ALOUCHY**

Suppléants : Josette **SAINTRAPT**

Excusés :

Absents : M. Jean-Jacques **BIGOURET**

Date de convocation : 29 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Michèle **ALOUCHY**

Décision pour suite à donner concernant le lot 4 SEMC

Monsieur le Président rappelle les problèmes concernant les travaux réalisés par la société SEMC - lot 4 - Couverture/étanchéité, pour la construction du centre de santé, à savoir :

- travaux inachevés
- Travaux comportant des défauts

L'assurance du Syndicat a été saisie. Il faut déterminer quelles actions sont à mener pour lever les problèmes

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander à la société SEMC de reprendre les malfaçons et de finir les travaux non réalisés,
- **DECIDE** de signaler, à l'entreprise, que les pénalités dues pour le retard des travaux pourront être demandées,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer les décisions, ci-dessus.

Le Président,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire,